

A.I.R.E.

ASSOCIATION POUR L'INSTAURATION D'UN REVENU
D'EXISTENCE

LETTRE DE LIAISON N°2 ET 3
AUTOMNE/HIVER 1993

Sommaire

- Débat "Revenu d'Existence et Pleine Activité" du 7 Octobre 1993.
- Nouvelles de l'association

N.B. Pour les membres du Conseil d'Administration :

la prochaine réunion du C.A. aura lieu :

LE VENDREDI 17 DECEMBRE à 16H

à FUTURIBLES

(Au lieu du 10 Décembre initialement fixé)

Adresser toute correspondance au Secrétariat de l'Association :

Melle H. BOUSSATHA

Faculté de Sciences Economiques

58, Avenue Didier – 94210 LA VARENNE

☼ 49.76.80.98 – Télécopie : 48.85.29.93

Il est rappelé que cette lettre n'est transmise qu'aux membres de l'association, aux institutions partenaires et aux abonnés (cf bulletin d'abonnement ci-après).



BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner au Secrétariat de l'A.I.R.E.

Faculté de Sciences Economiques

Melle H. BOUSSATHA

58, Avenue Didier, 94210 La Varenne Saint-Hilaire

☼ 49.76.80.98 - Fax : 48.85.29.93

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

☼

Organisme & Fonction.....

Je m'abonne à la lettre de liaison de l'A.I.R.E.

Ci-joint un chèque de 200F à l'ordre de l'A.I.R.E. (4 numéros/an).

Date

Signature

<p>"Revenu d'Existence et Pleine Activité"</p> <p>Débat du 7 Octobre 1993 au CEDIAS</p>

**Avec la Participation de Y. BRESSON, Denis CLERC,
Marie-Claude YOMET, Jean-Yves BOULIN, André COURTAIGNE
et François GUIRAUD**

Pierre LAVAGNE ouvre le débat et donne la parole au professeur Bresson, doyen de la Faculté de Paris-St Maur.

Y. BRESSON : Henri GUITTON serait très heureux de cette réunion et j'ai une pensée pour lui. Aujourd'hui, dans le court temps qui m'est dévolu, je voudrai mettre l'accent sur quelques points qui font débat. Le contrat social et salarial de notre société est aujourd'hui mis à mal, nous vivons les balbutiements de l'élaboration de quelque chose de nouveau qui n'a pas encore de nom mais que nous sentons bien nécessaire. Dans l'élaboration de ce nouveau contrat social, nous pensons qu'il faut inévitablement transformer la distribution des revenus et asseoir la redistribution sur un revenu d'existence inconditionnel accordé à toute personne de sa naissance à sa mort, assorti d'un revenu d'activité lorsque cette personne participe effectivement à la production des biens. Ce R.E. est calculé sur les ressources du pays.

J'insiste sur ce point, et je pense que nous devons nous intéresser aujourd'hui d'une part à la définition précise du R.E. de façon qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, d'autre part aux autres propositions complémentaires qui se présentent parfois comme un peu concurrentes de transformation de notre société, en particulier des propositions de réduction de la durée du travail (RDT). Ce sont ces 2 points sur lequel je vais insister aujourd'hui, pour voir finalement comment favoriser, à partir de l'instauration d'un R.E., une société de pleine activité.

J'aborde le 1er point : vous avez tous lu le dernier article de Chantal EUZEBY dans le Monde du 5 octobre, tout à fait conforme à ce que nous pensons, sauf sur un point : la mesure du R.E.. Chantal EUZEBY reprenant des propositions faite en particulier par René PASSET, propose par exemple 1000F par enfant et 2000F par adulte. Je n'ai pas d'objection à ces propositions au niveau de la pédagogie, si la société actuelle est plus prête à l'idée qu'il faut donner moins aux enfants qu'aux adultes ; momentanément je ne ferais pas d'opposition à cette tentative pour faire admettre nos propositions, mais pour ce qui nous concerne aujourd'hui, je voudrais insister sur le fait que notre mesure du R.E. est tout à fait différente. Pourquoi 1000F ou 2000F, il n'y a pas de raisons précises, si ce n'est le fait que cette proposition pourrait partir des besoins. Pour nous le R.E. est un revenu parce que l'on existe et non pas pour exister. C'est à dire qu'il n'est pas étudié à partir d'une mesure des besoins - qui n'a pas de limite, qui doit être négociée, chacun ayant là-dessus une position particulière - mais à partir des ressources du pays. Or cette mesure peut être objective à partir de la valeur-temps qui mesure ,sur les ressources et sur la répartition des revenus, le montant du R.E. correspondant à l'état de la situation réelle d'un pays donné.

Cette valeur-temps fait problème pour quelques uns, parce qu'elle découle d'élaborations statistiques qui troublent un peu. Je voudrais dire aujourd'hui qu'il faut prendre la partie mathématique et statistique comme une sorte de boîte noire, un peu comme le téléphone - on ne sait pas ce qu'il y a dedans et l'on s'en sert. Il est dommage que René Passet ne soit pas encore arrivé car ce que je vais dire s'adresse tout particulièrement à lui. car il a fait beaucoup de réserves sur ce calcul de la valeur temps. Nous pourrions avancer si vous admettiez trois hypothèses :

- La première hypothèse c'est que le temps est la seule véritable denrée rare de l'économie.

- Deuxième hypothèse : nous admettons que la grande masse des individus se comporte rationnellement au niveau de leur vie et de leur emploi du temps. C'est à dire qu'ils essaient d'obtenir une satisfaction maximum dans l'utilisation de leur temps ,donc d'optimiser la valeur économique de leur temps.

- Troisième hypothèse : nous admettons que l'unité de monnaie qui leur sert à échanger à la même valeur pour tout le monde, qu'un franc pour l'un vaut un franc pour l'autre.

Si vous admettez ces 3 hypothèses, cela suffit, le reste est du calcul qu'il faut laisser aux mathématiques. Alors quel est le résultat ?

D'abord, contrairement à ce que l'on pense intuitivement quelquefois, le revenu en monnaie que chacun doit obtenir est inversement proportionnel au temps de travail, au temps socialement contraint. Plus le temps de travail diminue, plus le temps disponible augmente, plus le revenu doit augmenter. Nous reviendrons sur ce point qui n'est pas sans influence sur la discussion actuelle de la RDT. D'ailleurs l'histoire a bien montré qu'il en était ainsi : historiquement la réduction de la durée du temps de travail a bien toujours été accompagnée d'une augmentation des revenus.

Deuxième conséquence, la répartition des revenus se fait pour tout le monde à partir d'un noyau commun, et ce noyau commun est justement la valeur-temps, la mesure monétaire du temps qui est la même pour tout le monde. Il faut qu'elle soit la même pour tous, de façon à ce que la répartition des revenus puisse être homogène et s'exprimer de façon fluide, régulière, et que tous les gens puissent échanger entre eux, en terme de monnaie et en se comprenant.

A partir de là on peut dire que tout revenu dans une société est constitué de deux éléments : d'une part, le revenu d'existence qui est la valeur-temps, identique pour tout le monde quelque soit l'activité et qui correspond à la rétribution de la capacité à vivre et à échanger. C'est pourquoi au lieu de dire qu'il faut qu'elle soit de 1000F ou 2000F, elle doit se mesurer à partir des données factuelles qui reflète l'état de l'économie concernée; d'autre part le revenu d'activité. C'est là que réside toute la légitimité de la valeur-temps, car elle définit le nouveau contrat social : à partir du moment où le revenu d'existence est calculé sur l'ensemble des ressources du pays, on doit le donner à tout le monde, et laisser les gens gérer leur temps de vie et leur capacité à s'activer.

Certains pensent qu'à partir de là, certains se contenteront du R.E. et que notre société évoluera vers une suite de langueur, de paresse. S'il en était ainsi, très rapidement le R.E. diminuerait comme la quantité globale des ressources. Il y a là un lien étroit entre la libre participation de chacun à la communauté économique et la sanction solidaire qu'elle implique. Et ceux qui seront le plus sanctionnés seront ceux qui ne vivront qu'à partir du Revenu d'existence puisque les autres auront des revenus d'activité complémentaires.

Voilà le nouveau contrat social, reconnaître la dignité de chacun, la participation potentielle de chacun à la communauté et lui attribuer pour cela l'équivalent monétaire de la valeur-temps, le Revenu d'Existence. On le laisse libre de gérer ses activités, libre de s'insérer dans la participation commune d'où il obtient des revenus d'activité complémentaires et collectivement le Revenu d'existence évolue avec la richesse du pays.

Cette valeur-temps était inconcevable jadis car au moment où la terre était le facteur de production le plus rare, toutes les valeurs s'ordonnaient autour de la rente, de même que la société s'ordonnait autour de la possession de la terre. Et lorsque la rareté s'est située dans les biens matériels fabriqués dans les usines par les ouvriers, c'est la valeur-travail qui s'est imposée parce que l'on pensait que c'était le travail incorporé dans l'objet qui faisait la valeur de l'objet et nous vivons encore sur cette idée de la valeur-travail.

Aujourd'hui avec l'évolution de notre société, les échanges vont être essentiellement immatériels, essentiellement fonction du temps qui devient ainsi la rareté objective.

Troisième observation : à partir du moment où la loi qui lie le temps et les revenus d'impose, nous allons en subir la rigueur, comme de toute loi physique (la loi de la gravitation par exemple : si je veux me jeter par la fenêtre, je vais en subir les conséquences). Si nous imaginons que nous allons réduire la durée du travail, en maintenant les revenus, nous allons en subir les conséquences. Je vais essayer de faire une image: supposons qu'avec plus de temps disponible un homme grossisse et que

ses revenus soient ses habits. Si vous laissez ses habits à la même dimension, il va être gêner. Alors sa première réaction va être d'essayer de maigrir, c'est à dire qu'il va essayer d'augmenter son activité et qu'il va utiliser son temps disponible et par conséquent l'idée que la réduction du temps de travail puisse créer des emplois est bien compromise. Je pense personnellement que la productivité augmentant, la RDT pourrait générer du chômage. Deuxième possibilité : l'homme engoncé dans ses habits, ne pouvant pas bouger, c'est l'ensemble de l'économie qui va se ralentir. Troisième possibilité, on va essayer de relâcher la ceinture ou les coutures, c'est à dire que la pression fiscale devra diminuer et que son revenu net d'impôt augmentera, compensant la diminution de son revenu brut.

C'est à dire que si aujourd'hui on veut réduire la durée du travail sans augmenter les revenus les conséquences sur l'économie seront celles ou une combinaison de celles que je viens de caricaturer.

C'est pourquoi le couplage Revenu d'existence-Revenu d'activité est en quelque sorte une nécessité pour redonner une flexibilité au temps de travail et redonner à tous l'espace nécessaire pour s'insérer. Le Revenu d'existence, apporte à tous cette base avec ses caractéristiques de sécurité et de régularité, déterminée et donnée par l'ensemble de la communauté ; les revenus salariaux donnés par l'entreprise - puisque l'emploi salarial va continuer à subsister pendant encore un certain temps - pourront être maintenus et le temps de travail diminué. Voilà comment il y a complémentarité entre la transformation apportée par le R.E. et la possibilité de réduire progressivement la durée du travail - mais ce n'est pas l'objectif premier qui est de favoriser l'émergence d'une nouvelle société où chacun est libre de s'insérer comme il l'entend dans la communauté productive avec toutes ses capacités. Couper le lien intime emploi-revenu qui est aujourd'hui le mode obligatoire d'insertion sociale et fonder le nouveau contrat social sur la libre entreprise, la libre participation de chacun.

P. LAVAGNE souligne le lien intime qui existe dans la proposition de Y. BRESSON entre la valeur-temps qui caractérise le développement économique d'une communauté monétaire donnée et le Revenu d'existence dû à chaque membre de cette communauté. Il rappelle qu'il existe d'autres argumentaires en faveur d'un revenu de base développés au sein du réseau du Basic Income European Network (BIEN). On peut les rassembler en trois courants :

- Le courant éthique, avec en particulier Philippe VAN PARIJS, de l'Université de Louvain, qui se fonde en particulier sur les travaux sur la justice de J.RAWLS.

- Le courant distributif, qui se fonde en particulier sur le dividende social (bien que ce terme recouvre plusieurs concepts suivant les auteurs) c.a.d. la nécessaire distribution à tous des bénéfices du progrès.

- Le courant social qui se préoccupe surtout de trouver une solution au chômage et à l'inadéquation de l'organisation actuelle du travail et de l'emploi.

Il passe ensuite la parole à M Denis CLERC , Directeur du journal "Alternatives Economiques".

Denis CLERC: Au delà des problèmes techniques qui sont exposés dans le livre "l'Après salariat" de Y. BRESSON , on voit bien la logique profonde du R.E.. Il s'agit de profiter d'une époque de grand désarroi, de fractures sociales pour faire passer une innovation majeure: reconnaître le droit indescriptible de chacun à un revenu de base. Pour parodier MARX, il s'agit de passer du royaume de la nécessité au royaume de la félicité. Ce qui est évident dans le R.E., c'est l'idée que d'un mal puisse sortir un bien. Ma réaction sera:

- Premièrement : quel type de bien cela peut-il entraîner?

- Deuxièmement : quels effets pervers cache t'il ? Autrement dit, ma réaction n'est pas actuellement d'un enthousiasme total.

Quel type de bien cela peut-il entraîner pour la société? J'en vois deux :

- Le fait de la reconnaissance de ce droit à toute personne dès lors qu'elle existe. Alors que les Droits de l'Homme sont essentiellement de nature juridique et sociale, ici c'est un droit économique. C'est donc incontestablement une avancée dans les Droits de l'Homme.

- Deuxième bien : ce droit ne repose pas sur le pouvoir de celui qui donne mais sur une obligation. Et cela est une grande différence avec notre système actuel de protection sociale ou celui qui reçoit doit justifier sa demande: un peu comme dans certains régime de droit, la charge de la preuve incombe à celui qui est accusé.

L'allocation universelle n'a donc pas de caractère caritatif, paternaliste ou bureaucratique, puisque c'est un devoir pour la société, un droit reconnu à chacun.

Ceci dit je ne suis pas sûr que ce bien soit réellement un bien car il peut entraîner un certain nombre d'effets pervers. Pour reprendre l'expression d'Albert LIPMAN, il y a des effets inattendus. En voulant progresser dans l'extension des droits de la personne, je ne suis pas sûr qu'on ne créerait pas des problèmes qui se révéleraient à l'usage pire que le mal que l'on était censé combattre. En brève analyse, je vois trois effets pervers :

1 - Le risque de dualisation de la société. On sait que cela est déjà le cas mais ma crainte est que, dès lors qu'il y a une espèce de socle sur lequel chaque individu s'appuie, cela ne s'amplifie et je ne peux pas m'empêcher de me référer à l'analyse que fait Carl POLANY de la société anglaise, à la fin du 18ème siècle. C'est à partir du moment où il y a prise en charge par les sociétés ou par les paroisses que le travail est devenu marchand⁽¹⁾. Et j'ai peur qu'à partir du moment où la société a le sentiment d'avoir fait son devoir, elle ne se sente plus tenue d'améliorer par exemple la législation du travail, alors que la pression sociale peut contraindre une société dans un sens plus équitable. C'est un risque.

2 - Je reviens sur ce risque de libéralisation. Au cours des travaux de la commission chargée de réfléchir sur le projet de plan quinquennal pour l'emploi, il y avait des gens qui préconisaient une suppression du SMIC pour relancer l'économie. On peut craindre qu'avec le R.E. on entre dans une époque de libéralisme sauvage.

3 - La perte de reconnaissance sociale

J'ai noté dans les actes du Colloque du BIEN que l'on insiste sur le fait que le travail ne peut plus être facteur d'intégration. Le fait d'avoir du travail reste pour moi le mode d'intégration principal. Je me réfère au travail d'insertion des entreprises intermédiaires. Je crains qu'en instituant un Revenu d'existence, on accentue la perte du lien social.

(suite de l'enregistrement inaudible)

Marie-Claude YOMET : *Après avoir présenté l'Association Partage et La Maison des Chômeurs de Toulouse, M.C. YOMET, représentant Annie DREUILLE empêchée, poursuit :*

"Pour chacun, il faut retrouver la possibilité d'entreprendre et pas seulement au niveau économique. Nous voyons à Toulouse que beaucoup de chômeurs sont extrêmement compétents ; ce sont des entrepreneurs et ils ne peuvent pas créer, il y a pourtant des immenses besoins. Ils se heurtent actuellement à des difficultés administratives ou de financement insurmontables. Ces gens seraient prêts à s'engager sur des voies plus associatives et ils ne le peuvent pas : sur les circulaires des ASSEDIC que les chômeurs reçoivent en ce moment, il est particulièrement souligné qu'ils n'ont pas le droit d'être ni Président, ni Secrétaire d'une Association, ce qui à mon avis est complètement dément... Quand on imagine, le nombre de personnes qui disposent de temps, et pour lesquelles il est indispensable de retrouver le sens à leur vie, beaucoup s'engagent dans des organisations humanitaires ou des associations qui leur apportent de la richesse et leur permettent d'être reconnu ; il y a l'impossibilité à le faire dès lors qu'elles sont indemnisées par les ASSEDIC.

Il est donc indispensable - c'est notre première axe de recherche - de faire évoluer le RMI vers le R.E.. Ce que nous constatons aujourd'hui c'est que les personnes qui ont dégringolé jusqu'à être bénéficiaire du RMI, ne peuvent pas, avec cette allocation qui ne donne ni la reconnaissance sociale ni des moyens suffisants pour vivre, retrouver un emploi stable. Nous travaillons avec Y. BRESSON à ne pas évacuer dans le RMI, la dimension identitaire. Quand on est chômeur c'est une obligation, lorsque l'on est sans emploi, de trouver les raisons de vivre, et quand on en a trouvé, faut-il avoir les moyens de vivre. Le R.E., en même temps qu'il affirmerait la priorité de l'Homme sur l'Économique, permettrait à plus de personnes de s'engager dans la société en dehors de la marginalisation du travail au noir ou d'autres formes de marginalisation qui, en particulier pour les jeunes, sont encore plus graves. Dans une Maison comme la nôtre, il y a des centaines de jeunes qui passent, sans aucune ressources, à la merci d'un milieu familial protecteur ou pas, de la rue, du désespoir. L'idée que nous

développons dans cette réunion est aussi importante que l'aide ou les services que nous pouvons donner car cela leur redonne de l'espoir.

Le deuxième axe de recherche est celui du temps libéré et je vous en dit quelques mots car pour nous c'est très important: la possibilité pour chaque chômeur de réfléchir à son cas, de trouver des raisons de vivre, de s'occuper, d'entreprendre et cela en dehors du salariat. Ce n'est pas évident, et nous pensons même que ce n'est pas évident pour ceux qui travaillent beaucoup de savoir à quoi ils se raccrocheraient s'ils perdaient leur emploi. Et nous avons tenté des stages du temps libéré où nous avons à la fois des activités culturelles et sportives et la possibilité pour chacun de réfléchir à la valeur de son temps.

Cela a donné des résultats extraordinaires et nous essayons de faire reconnaître ces stages par l'ANPE ou les ASSEDIC pour donner une reconnaissance sociale à ce parcours qui est tout aussi valable qu'un stage professionnel qui coûte souvent très cher et ne débouche pas forcément sur une embauche. Nous venons de vivre la semaine dernière une formation au travail partagé et au temps libéré où nous avons rassemblé des travailleurs sociaux, divers partenaires d'associations ou d'entreprises qui comme nous touchent les mêmes limites par rapport au traitement social du chômage, des chômeurs qui souhaitaient mieux maîtriser cette période de mutation de leur vie ou qui voulaient créer d'autres Maisons de chômeurs pour partager notre expérience. Cette semaine de formation a été un succès et nous avons réalisé qu'il y avait là, à côté de la formation professionnelle classique, tout un champ d'éducation à la maîtrise du temps libéré, qui dans la perspective d'une réduction massive du temps de travail touchera tout le monde, et nous n'y sommes pas du tout préparé. Merci.

Jean-Yves BOULIN (CNRS, IRIS Travail-Société, Univ. Paris-Dauphine).

Je vais partir des actes du colloque du BIEN et de la trame que nous a fait parvenir Y. BRESSON.

Autant je suis d'accord sur la valeur-temps et l'importance du temps libéré, autant je me pose des questions concernant l'allocation à tous d'un revenu, compte tenu de l'importance des migrations humaines auxquelles nous n'échapperons pas dans les prochaines années. Mais je voudrais revenir au présupposé de base de l'allocation universelle, à savoir que le travail ne peut plus être facteur d'intégration sociale. Il est clair que l'ampleur du chômage peut remettre en cause cette fonction, non seulement par son ampleur mais par sa nature profonde. Le chômage crée une "disqualification" sociale, selon l'expression de G. ROUSTANG et B. PERRET, avec l'idée que la qualification ne se réfère pas seulement au travail. C'est pourquoi la démarche du "temps libéré" de la Maison des chômeurs ne semble tout à fait intéressante. Ce sont des catégories entières de travailleurs qui par suite du progrès technique, de leur âge etc... ne sont plus employables. D'où le phénomène d'exclusion sociale. Ce sont les fonctions d'intégration sociale et de signification sociale de l'emploi qui sont visées. Actuellement toutes sortes de stages intermédiaires entre emploi et chômage - en particulier pour les jeunes - les marginalisent. La politique de création d'emplois pour l'emploi que l'on a connu en Europe et particulièrement en France sans s'interroger sur l'utilisation sociale de ces emplois, ces "emplois aidés" ..., fait que l'on introduit une contradiction entre l'impératif d'avoir un emploi et le niveau d'engagement dans le travail. Donc si les fonctions intégratrices sont interrogées d'un côté, d'un autre côté elles sont aussi déstabilisées par les modifications de la configuration des emplois. Actuellement l'essentiel des créations d'emplois sont dans les services et l'emploi lui-même prend des configurations différentes : travail en équipe, horaire variable etc...

Il y a une sorte de diffraction dans ce que l'on appelle l'emploi à plein temps, et la figure de l'emploi héritée de la révolution industrielle et caractérisée par la normalité, la régularité, la continuité et l'homogénéité est totalement déformée : on a anormalité, irrégularité, discontinuité et hétérogénéité ! On a quelque chose de beaucoup plus complexe. Toute ces transformations sont opérées sans que soit vraiment remis en cause le dogme de l'emploi à plein temps et c'est cela qui est en cause actuellement. L'approche qui a été prise par le Plan - par la Mission-emploi de Brunhes - a été de souligner l'inégale répartition du travail dans la société française où l'essentiel du travail est concentrée sur la catégorie des 25-45 ans.

A partir de là peut-on parler d'une crise de la valeur-travail ? Les enquêtes qui ont été menées - elles sont peu nombreuses - n'apportent pas d'éléments dans ce sens. Une enquête parue dans le journal La Croix montre que le travail reste essentiel pour 90% des Français et pour les jeunes de banlieues ce chiffre en tomberait qu'à 80%. Dans le même journal on demandait ce qui était recherché à travers le travail: ce qui venait en tête était "l'utilisation de ses compétences" - donc à travers elles la reconnaissance sociale - et après "rencontrer des gens", "trouver l'équilibre avec sa vie professionnelle" et "être utile aux autres". Tout ceci se rapporte bien à la fonction de socialisation du travail. Cela ressortait bien aussi du Rapport du Comité d'Evaluation du RMI : ce qui était recherché par les 550 000 bénéficiaires, bien au delà du revenu minimum, c'était une intégration par le travail. Pour terminer je voudrais dire que je ne partage pas l'optique de Y. BRESSON qui semble dire que l'un est engoncé dans un costume de la religion du travail. Il me semble plutôt que ceux qui sont actuellement dans un emploi à plein temps souffrent d'un énorme déficit temporel et que les autres se trouvent confrontés à des difficultés. Du point de vue de ceux qui ont un travail, ce qui est remis en cause, c'est la place qu'occupe le travail dans la structure des temps sociaux. Une enquête au Danemark montrait que, d'un côté, les Danois mettaient en tête le travail comme, l'activité qu'ils recherchaient le plus et que d'un autre côté la réduction du temps de travail était une de leur première revendication! C'est une apparente contradiction car la question centrale est celle de la place qu'occupe le travail parmi les différentes occupations.

En réalité la question de la valeur travail est obscurcie par le lien entre emploi et travail. Le droit au travail qui est inscrit dans la Constitution est devenu un droit à l'emploi, en laissant de côté l'activité. L'action entreprise pour articuler plus étroitement le temps d'emploi et le temps d'activité me semble primordiale. Il s'agit à travers cela de réintégrer les exclus - et il y a des tas de formules qui ont été utilisées, depuis la préretraite progressive jusqu'aux temps de formation -, et de dégager du temps pour ceux qui sont au contraire écrasés par trop de travail, avec la possibilité de gérer ce temps libéré. Merci.

P. LAVAGNE : Une remarque qui va dans le sens de l'intervention de Y. BOULIN : il y aurait en Angleterre des exclus de 3ème génération, qui n'auraient jamais connu le travail : autrement dit, on se trouverait devant un phénomène qui même au 19ème siècle n'aurait jamais existé.

Je passe la parole à M. COURTAIGNE, ancien président du C.F.P.C..

André COURTAIGNE - Je voudrais commencer par dire ce que j'ai apprécié dans la proposition de Y. BRESSON et que je considère comme une intuition profonde:

- oui, le temps libre sur la durée totale augmente et c'est un phénomène majeur. En 1800, la moyenne de vie était de 36 ans, le travail professionnel occupait 30% de cette vie, et le temps libre 8%. En 1986, 72 ans de vie, 11% de vie professionnelle et 27% de temps libre.

- Deuxième certitude, le temps libre peut présenter autant de valeur que le temps professionnel et c'est vrai que nous sommes des obnubilés du temps professionnel.

- La troisième conviction, la répartition du temps libéré par la productivité est faite de façon chaotique, elle retombe trop sur un groupe d'hommes qui deviennent des chômeurs et perdent de leur revenu, alors que si elle était répartie plus également entre tous les hommes, tous en seraient bénéficiaires.

Le lien qui a été découvert entre le temps contraint et les revenus par Y. BRESSON est une idée très ingénieuse, séduisante et très féconde. Je signale cependant une petite discordance avec l'enquête sur l'emploi du temps qui a été faite par l'INSEE en 1986 et qui chiffre le temps contraint à 15% alors que votre "boîte noire" donne 25%. Il y a là une discordance qui tient sans doute à une question de définition.

Quand j'ai participé au groupe d'Henri GUITTON qui a précédé celui de l'AIRE, l'idée du R.E.m'est apparue généreuse et elle m'a fait rêver à une société dans laquelle la solidarité serait établie.

Après avoir dit mes adhésions, il faut que je dise mes doutes : le premier c'est que je conçois avec vous que le revenu est réparti par les temps contraints mais je ne pense pas que l'inverse soit vrai : quand vous faites tourner une vis vous l'enfonchez, quand vous appuyez sur une vis vous ne la faites pas

tourner. Autant je crois que le travail réparti les revenus, autant je doute qu'une modification de la répartition des revenus suffirait à créer l'intégration. Mon deuxième doute: ce qui est agréable dans la vie professionnelle c'est que votre production est appréciée par ceux qui vous la demandent et vous la payent. Ceux qui sont autour de vous, vous donnent des biens ou des services qu'ils produisent en échange des vôtres. Par conséquent la société reconnaît que votre travail a de la valeur. Je pense que l'insertion passe par l'échange de travail; un revenu qui n'est pas le fruit du travail n'a pas la même valeur. En exemple, les Esquimaux au Canada bénéficient du RME, ils ont des allocations qui leur permettent de vivre : le résultat c'est l'oisiveté et l'alcoolisme⁽²⁾.

Il faut donc non seulement un revenu mais il faut un accompagnement, une formation ce qui demande énormément de temps, énormément de dévouement.

Une 3ème remarque : Même s'il existait un RME, en échange d'un certain travail, parce que c'est par le travail que passe l'intégration, ce travail devient bien public et est payé forfaitairement: ce n'est pas un bien privé. Or quand un bien est considéré comme étant commun à tous, chacun fait le moindre effort et laisse aux autres le soin de pourvoir à l'oeuvre commune. C'est une méthode qui ne conduit pas à de très bons résultats en ce qui concerne l'efficacité et la valeur du travail.

4ème doute : il faut bien compter les sous qu'on a dans sa poche : quel est le coût du RME. J'ai fait une grossière estimation et je trouve que le coût est de l'ordre de 1100 à 1200 GF. Si l'on récupère une partie de diverses allocations soit 200 GF, il reste 900 GF. C'est de l'ordre de grandeur du budget de l'Etat qui en 1994 est de 1400 GF. Alors, ou bien cela va se substituer au budget de l'Etat et il faut supprimer l'armée, la justice, l'éducation nationale ou bien cela va s'ajouter et la charge publique va passer à 2500 GF.

Il y a des solutions que nous avons envisager dans nos premières réunions : on donne le RME à tout le monde et puis on le reprend à ceux qui n'en ont pas vraiment besoin (ce n'est pas très facile, par exemple sur les enfants des actifs); mais j'arrive finalement à 585 GF sur les actifs et les retraités. Reste plus de 300 GF. Actuellement le RMI est à 20 GF, c'est donc 15 fois le RMI. Ce n'est plus une révolution mais c'est une grosse secousse et est-ce vraiment alors un RME. C'est plutôt un super RMI puisque seul un petit nombre le garde, ce n'est pas un RME. Tout ce que je vous dis là n'est pas très positif. Personnellement je tatonne dans l'obscurité, je participe à pas mal de réunions comme celle là et je dois vous dire que je ne suis pas le seul. Plus on réfléchit à ces problèmes moins on y voit clair. Il y a quand même quelques suggestions à faire :

Du côté de l'emploi, j'ai proposé au Ministre du Travail un crédit antichômage qui consisterait à dire aux entreprises "si vous réduisez votre temps de travail, nous vous consentons une ristourne sur vos cotisations chômage qui soit proportionnelle à votre réduction de temps de travail. Si la ristourne était ainsi utilisée à compenser les baisses de salaires il pourrait y avoir 30% des entreprises qui travailleraient 4 jours/semaine au lieu de 5. Cela ne pourra pas être appliqué partout mais dans plusieurs entreprises en difficulté cela empêcherait l'augmentation du chômage.

Autre proposition, en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail, il existe au moins 25 procédés différents: au niveau de la société on fait souvent état de besoins réels insolubles, par exemple l'aide ménagère, les personnes âgées, le tutorat des écoliers, l'environnement. Il y a même quelqu'un qui estime à 2 300 000 les emplois en ces domaines.

Pour les chômeurs qui seraient prêts à ces services, on peut envisager qu'ils soient payés par moitié par les bénéficiaires et par moitié par un abondement qui viendrait de la collectivité.

Enfin je crois qu'il y a énormément à faire du côté de la famille et c'est très curieux qu'il y a bien longtemps que nous n'ayons eu un gouvernement qui n'est fait de la famille une priorité de ses politiques. Il faudrait d'abord restaurer les Allocations Familiales qui, rattachées au budget de l'assurance maladie sont allées en se réduisant régulièrement. Ce qui réclame une réforme de fond du financement de l'assurance maladie. Je ne dis pas un abandon de la protection sociale mais il faut que nous prenions l'habitude de dissocier le but et le mode de financement par prélèvement sur les salaires qui a été inventé par Bismarck en 1881.

Je crois beaucoup, à l'allocation parentale d'éducation qui a été une très bonne mesure, peu connue, qui permet à une mère de 2 enfants qui travaille à l'extérieur de rentrer dans son foyer lors de son 3ème enfant, en recevant une allocation pendant 3 ans, ce qui coûte moins cher que l'indemnité de chômage quelle aurait pu avoir. Ce qui est possible pour le 3ème enfant devrait l'être dès le 1er, et cela était bien dans l'esprit des promoteurs de cette législation. Je pense que parmi les femmes qui travaillent à l'extérieur, il y en a 2/3 qui le font parce qu'elles le préfèrent et qu'elles ne se contenteraient pas de travailler au foyer et 1/3 par nécessité, pour uniquement améliorer le revenu du ménage...

Ma conclusion est que nous n'arrivons pas à une société parfaite avec une mesure collective et automatique. Il n'existe pas de société parfaite, il n'existe pas de solidarité automatique, pas de justice automatique. Ce ne peut être que le résultat de l'effort de tout le monde. Il faut que chacun prenne des initiatives du type par exemple de celles que Mme YOMET a décrites. Vous tous qui êtes ici, aujourd'hui c'est parce que vous souhaitez comme moi prendre des initiatives dans ce domaine: la solution est dans "l'initiative myriadaire de la foule" et c'est ce que François Guiraud va vous développer mieux que moi.

F. GUIRAUD (président du groupe ACTE, Activité-Temps, du CFPC).

Je n'ai aucune compétence pour parler sérieusement du RME dont certains disent que c'est une fausse bonne idée qui nous est venue par un groupe auquel André COURTAIGNE participe, dans un monde d'entrepreneurs qui, bien qu'ils ne soient pas des intellectuels, doivent se demander comment le monde évolue. Leurs clients, leurs collaborateurs en font partie et même si leurs entreprises sont en bonne santé, ils sont aussi citoyens et il faut qu'ils regardent autour d'eux.

Aujourd'hui, comme l'a montré André COURTAIGNE, le temps libre devient 3 fois plus important que le temps professionnel et cela est irréversible, même si la croissance redevient forte. Et cela se sent dans les clients comme dans les collaborateurs. Les clients veulent des produits de qualité qui leur permettent de voir autre chose que la consommation pure, et les collaborateurs commencent à se dire que dans la vie il n'y a pas que la vie professionnelle. Comment alors vivre dans un monde où les gens auront plusieurs lieux d'appartenance, ne seront plus des sédentaires attachés à un seul lieu dominant de la vie, source de revenus, d'identité de fiscalité, mais seront d'avantage des nomades, au bon sens du mot: on organise sa vie autour de plusieurs points d'eau, plusieurs lieux d'appartenance où l'on est acteur et le travail n'est plus seulement le travail professionnel, c'est l'activité au sens large.

Voilà donc l'ère du temps choisi dans un monde où l'on peut espérer qu'il y aura aussi une croissance choisie, tout au moins dans les pays développés, parce que ce n'est pas vrai dans les pays qui ont encore besoin de produire des richesses pour les amener à un certain niveau - (y compris le Japon, car il y aurait en fait 18 millions de chômeurs camouflés dans des services de type hôtesse ou liftier).

Comment passer d'une société de sédentaires d'abord attachés à des activités professionnelles à une société où l'on puisse vivre, dans un monde de temps choisi, des activités choisies et dans une croissance choisie? Est ce que les gens seront suffisamment responsables pour vivre dans ce monde. Ce problème de la responsabilité n'est pas nouveau mais elle devient obligatoire dans un monde complexe. On ne peut plus gérer d'un centre qui décide - la Russie en est un exemple - mais nous, entrepreneurs, nous savons qu'il faut gérer la complexité à partir des gens et pas à partir du système.

Hans JONAS nous dit aussi que le Principe responsabilité est la seule réponse à l'énorme puissance de l'homme sur la terre. Si on retombe au niveau des acquis sociaux, j'ai été content de lire dans une interview de Martine AUBRY "il faut passer de la logique de l'assistance à la logique de la responsabilité" Je dirai donc que, entrepreneurs, écologistes au sens large de ce mot, politiques, tout le monde se rend bien compte que si nous ne développons pas une société où les gens sont de plus en plus capables de se tenir debout, d'entrer en responsabilité, on n'y arrivera pas. Donc le vecteur pour aller dans une société de temps choisi c'est bien ça : comment développer un monde de personnes plus responsables. Maintenant rentrons un peu dans l'analyse de cette responsabilité : il n'y a pas de responsabilité sans éthique.

Il y a un problème éthique et il faut que tout le monde s'en occupe. Il y a un problème de discernement. Il y a un problème de liberté : il faut donner plus de libertés, aux gens, aux entrepreneurs, pour qu'ils inventent, mais peut-on demander à un homme qui est dans la misère de se tenir debout ? Alors, la misère de l'éducation on s'en occupe, la misère de la maladie on s'en occupe, la misère morale ou psychologique on s'en occupe, pas encore beaucoup, la misère matérielle, on doit s'en occuper : et c'est là que nous sommes arrivés à l'idée d'un "Revenu minimum de citoyen responsable" qui pourrait être un tremplin pour tous dans cette vision d'un monde qui devient plus responsable par rapport à un RMI qui est un filet pour quelques-uns. Ce n'est seulement que dans la vision dynamique d'une société plus responsable que l'on peut inscrire un revenu minimum, revenu qu'il faudrait d'ailleurs récupérer et rendre à la société quand on en devient capable. C'est par ce biais qu'on pourrait peut-être trouver une solution pour son financement. Merci.

Questions de la salle

P. LAVAGNE : 1ère question : Sur le risque de fainéantisation des bénéficiaires du R.E. : Parler de "fainéantisation" est peut-être un peu biaisé. Ne pourrait-on parler de "préférer le loisir", si des gens qui n'auraient que 2000F/mois pour vivre refusaient des travaux très mal payés pour le mal ou la satisfaction qu'ils donnent. Pour certains économistes, le fait de donner un peu d'argent inconditionnellement, permettrait aux gens de négocier ces travaux qui seraient de ce fait revalorisés. C'est ce qui se passe avec les indemnités de chômage : elles permettent de refuser certains emplois dégradants. Si personne ne veut plus les faire, on trouvera moyen de les mécaniser, voir les travaux de terrassements par exemple.

M.C. YOMET :

Je voudrais rajouter quelque chose concernant l'avantage du R.E. par rapport au RMI. Lorsqu'on est au RMI, pour augmenter son revenu il faut travailler au noir, il ne faut pas que cela se sache. Dans le cas du RE, les revenus d'activités sont cumulables et c'est une ouverture. Ce qui encourage la paresse aujourd'hui c'est de ne pas pouvoir travailler avec un revenu minimum. Cela oblige les gens à se contenter de ce minimum ou à mentir et à se cacher en travaillant au noir : ce n'est vraiment pas aller vers plus de responsabilité.

Y.BRESSON : Aujourd'hui tout ce qui n'entre pas dans le cadre strict du contrat salarial est dans l'oubli ou l'illégalité. A partir du moment où vous envisagez de rompre avec cette rigidité du mode d'insertion dans la société, toutes les activités sont ouvertes et le travail "noir" rentre dans le cadre légal avec des caractéristiques propres. Cette libération des modes d'activité qui participent à la pleine activité doit être protégée contre des abus d'exploitation qui pourraient intervenir entre les donneurs d'ordre et ceux qui les exécutent.

Michel THIBAULT : Nécessité d'une révolution culturelle sur le terrain, les gosses n'ont aucune notion de discernement éthique.

P. LAVAGNE: Le R.E. peut-être un levier sur les jeunes en même temps qu'il leur donne un moyen de participer. Le moyen qui avait été proposé au début de la législature de sanctions sur les allocations familiales données aux parents est très différent car il ne touche pas les adolescents.

Frère SYLVAIN : Je n'ai jamais travaillé que sur les effets pervers et avec les effets pervers où que ce soit et quoi que ce soit : l'alcoolisme, la pauvreté, la maladie, la misère et cela n'empêche pas de créer. La-dessus je me rapproche de ce qu'a dit Annie DREUILLE et les amis de Toulouse : on est complètement à côté de la plaque sur ce terrain là parce que l'on a nos vieilles idées. Avec sa soif de perfection, le français attend de crever pour commencer quelque chose!

Pour ce qui est de la dualisation je pense que vous avez tous lu des livres qui vous ont expliqué que Vauban avait le courage d'écrire à Louis XIV qu'il ne pensait pas que dans son bon royaume de France il y ait plus de 10 000 familles en éclat de vivre tranquillement et bien. Alors la dualisation c'est déjà vieux! Si elle devient dramatique c'est que pendant un certain temps, on a cru que tout le

monde pouvait devenir président de la République, malheureusement il n'y en a qu'un. C'est vieux la dualisation, ce n'est pas pour cela que ce n'est pas un problème.

Ma troisième remarque concerne l'identification. Je suis très séduit par la pensée de Guy ROUSTANG mais quant à dire que la seule voie de socialisation est l'identification par le travail, je dis que l'on n'a pas de mémoire : le commencement de la sortie de l'esclavage par le travail date de 1920, c'est pas vieux. Si vous voulez savoir ce qui se passait avant, je vous conseille de lire "Démocratie et Pauvreté" : c'est un gros pavé d'ATD-Quart monde qui est préfacé par René REYMOND : il nous rappelle qu'on parle avec de vieux schémas qu'on a dans la tête qui nous disent qu'il y a deux sortes de pauvres : ceux qui travaillent et qui sont bons, et ceux qui ne travaillent pas et qui sont mauvais!

Denis CLERC : La société a toujours été dualiste de toute évidence, peut être moins dans les années 50-60. Je rappelle que GEREMEK cite le cas de quelqu'un qui a été condamné à mort parce que, d'après les attendus du jugement, "il n'était pas utile à la société". C'était donc la condamnation de l'errance, du refus du travail etc...

Le Revenu d'existence va-t-il ou non accentuer cette tendance dualiste ? Le risque n'est pas nul et il faut mettre en oeuvre des dispositifs qui permettent de l'éviter. Je n'ai pas dit que le R.E. était quelque chose à quoi il fallait renoncer mais prenons conscience des dangers. Au nom du plein-emploi l'URSS avait mis en place un système social dont elle avait totalement sous-estimé les effets pervers.

Y. BOULIN : Sur la question d'intégration par le travail, je n'ai pas dit que c'était le seul moyen. Il y a un équilibre à trouver. Pour de nombreuses catégories, l'intégration sociale se fait ailleurs que par le travail rémunéré, mais dans le cas de travailleurs au noir il y a une assez grande frustration parce qu'ils sont cachés, bien qu'on dise "pour vivre heureux, vivons caché".

Je voudrais revenir sur l'enquête de l'INSEE sur l'emploi du temps. Si on dit le temps contraint représente 25% de la vie d'un individu sur l'année et 10% sur l'ensemble de sa vie, je crois qu'il faut affiner un peu. C'est pourquoi j'ai parlé du temps de travail entre catégories, c'est à dire entre ceux qui sont contraints à l'oisiveté forcée et ceux qui, au contraire, sont surchargés ; aussi il faut voir la répartition sur le cycle de vie. La meilleure enquête de l'INSEE montre qu'une femme qui travaille, entre 25 et 45 ans, a des semaines de 70 heures ! Et le temps libre représente très peu de chose. Donc en ce qui concerne la réduction de temps de travail, il ne faut pas raisonner globalement mais coller à la réalité des catégories.

René-François RIPOLL : Le club La Boétie, club d'entrepreneurs que je représente, a travaillé sur le sujet qui nous réuni cet après-midi et j'ai l'impression qu'ici on globalise trop et qu'on ne segmente pas suffisamment les problèmes. De qui parle t'on ? On ne parle pas de ceux qui ont des privilèges exorbitants, de ceux qui sont fonctionnaires à vie, ni de ceux qui sont marginaux. Le Club a proposé un revenu national de solidarité à deux conditions : il faut qu'en face de ce revenu, que nous appelons maintenant Revenu de citoyenneté, vers lequel convergeraient toutes les possibilités de financement actuelles, il y ait une contribution des bénéficiaires. Mais il y a des difficultés et on les a expérimentées dans la région de Cambrai : tous les emplois de service qui seraient contribution au Revenu de citoyenneté cannibalisent les artisans. Dès que vous faite une association d'insertion ou quelque chose de similaire vous prenez quelque part du travail à quelqu'un parce que vous mettez sur le marché des gens, dont le coût salarial est inférieur au marché compétitif.

Une autre proposition sur laquelle nous travaillons serait pour les jeunes l'allocation d'un patrimoine de départ, solution interactive, qui permettrait aux gens de monter une société ou une activité quelconque, au lieu de recevoir un revenu régulier qui peut-être pourrait les marginaliser. Nous avons aujourd'hui besoin d'activités économiques qui soient efficaces et rentables.

Jacques DUGHERA : Il est vrai qu'en France on est insuffisamment performant sur la création d'activités, pas tellement du fait de l'âge mais des procédures. Par contre je pense qu'il ne faut pas globaliser sur les structures d'insertion, car s'il en a qui cannibalisent sur l'artisanat, il y a aujourd'hui des organisations d'artisans, tel que le CAPEC, qui encadrent des structures d'insertion et d'autres

qui innove socialement sur des chantiers qui n'étaient pas considérés comme actuellement solvables par le capitalisme et qui donc ouvre ce nouveau type de marchés à ces artisans ou entrepreneurs : il y a donc une complémentarité.

A. COURTAIGNE : La question qui m'est posée demande la fin du développement sur le salaire de l'homme ou de la femme au foyer. C'était presque ce que j'avais de plus important à dire : imaginez que l'on décentralise l'organisation des ASSEDIC et les Caisses d'Allocations Familiales au niveau des bassins d'emploi et qu'on laisse libre les directeurs de passer des contrats pour expérimenter des idées nouvelles. ATD Quart-monde de Lyon avait déjà montré qu'en versant à l'homme ou à la femme qui reste un foyer une allocation, celle-ci est moins coûteuse que l'indemnité de chômage du fait que cela libère un emploi.

Dans la situation actuelle le gain serait pour les ASSEDIC et la charge pour les Allocations Familiales. Finalement il ne se passe rien, mais si on décentralise ces organismes et si on les laisse libre de contracter entre eux, ils feront des expériences à partir du 2ème enfant, du 1er et même de pas d'enfants du tout. Et le contrôle de la fraude sera beaucoup plus facile à faire sur le plan local.

Je crois beaucoup à cette décentralisation car c'est l'application du principe de subsidiarité qui peut rendre partout des services en particulier dans la lutte contre le chômage.

Une autre question : considérez-vous le travail comme une punition car il est écrit "tu gagneras ton pain à la sueur de ton front". Je ne le pense pas du tout. On distingue maintenant l'emploi rémunéré et l'activité qui est le travail de l'enfant à l'école, de l'artiste, de la mère de famille... tout cela n'est pas une punition, mais ce que je fais remarquer, c'est qu'il faut que tout le monde ait des revenus.

Concernant le financement : le R.E. doit être financé par des prélèvements sur le revenu de personnes physiques : ce sont les seules sommes disponibles.

Yoland BRESSON : Il y a beaucoup de questions qui se regroupent sur 3 thèmes : les principes, comment introduire le RE, comment le financer.

- D'abord les principes et je vais répondre en même temps à la question sur la globalité. Quelqu'un me dit qu'il s'agit d'un moyen et non d'une fin : bien sûr il n'est pas question de proposer une société clef en main. Le R.E. n'est que la transformation obligée qui va permettre de déboucher sur une société autre, mais cette société autre c'est à tous de la construire : certains peuvent avoir une conception très libérale en disant : "ils ont le RE, qu'ils se débrouillent" ou au contraire une conception beaucoup plus sociale et il faudra trouver les moyens de rapprocher la société de ses membres les moins armés. Et je réagis très fortement à l'idée qu'il faille segmenter la population : ce serait vraiment reculer de plusieurs années en arrière ; on parle ici de tous indifféremment. Toute forme de segmentation de la population est une forme de discrimination quel qu'en soient les critères.

Mais il y a plus, les sciences humaines progressent et il y a un domaine où il y a une rupture de paradigme et qui est de même nature que celle qui a eu lieu dans les sciences physiques : pour étudier le mouvement d'un objet, il y a eu d'abord la mécanique classique avec des équations différentielles, puis lorsque l'on s'est aperçu que les objets étaient constitués d'électrons qui ne laissaient que des traces, il y a eu la mécanique quantique qui ne travaille qu'en termes de probabilités. Il y a eu une rupture dans le système de pensée et actuellement tous les problèmes de physique sont de voir, comment l'immatériel peut se concrétiser en matériel.

En sciences humaines c'est un peu la même chose mais l'inverse : quand on voit un homme, on le voit en son entier, on ne voit pas à l'intérieur de son corps les organes qui participent à telle ou telle activité, puis ensuite les cellules, les atomes... Quand on regarde une société, c'est l'image inversée, ce que l'on voit d'abord ce sont des individus qui s'agitent, puis se regroupent en famille puis dans des entités, des institutions...

Mais on ne voit pas le corps social tout entier qui reste invisible et comme en physique pour les électrons, on ne voit que les traces de son mouvement dont, par exemple, un certain nombre de traces monétaires. Lorsqu'on a le regard de l'économiste - on pourrait avoir un regard de sociologue, de etc... - la seule donnée objective brute c'est la distribution statistique de la répartition des revenus monétaires. Ensuite dès qu'on fait des découpages dans cette distribution, par exemple les salariés

d'un coté qui ont des salaires, de l'autre les capitalistes qui ont des profits... tout cela est lié à des définitions, c'est du subjectif, c'est de la fabrication. Quand on prend conscience de cette réalité du corps social tout entier qui bouge et qui évolue, on peut métaphoriquement faire une comparaison avec le corps humain. Quand le corps social est malade, on ne peut pas le soigner en lui coupant tel ou tel organe, en intervenant à tel ou tel endroit, à moins qu'on ne l'est isolé. Toutes les expérimentations pour intéressantes qu'elles puissent être, ne peuvent, si le corps social tout entier est bien atteint, le transformer véritablement. Elles ne peuvent servir que de révélateur. Il faut utiliser une médication qui passe par le sang, par la monnaie qui circule à l'intérieur de tout le corps; c'est pourquoi le passage par une transformation du mode de circulation des revenus est comme une modification de la circulation du sang. A lui tout seul cela ne suffira pas et il faudra intervenir sur le plan social, mais sans ce passage on n'appliquera que des médications partielles, qui n'empêcheront pas le corps social de se dégrader. Il faut penser globalement et agir localement.

Toujours sur ces questions de principe :

Il n'y a pas de solidarité sans réciprocité. Il faut prévoir sans doute de la part de l'individu qui reçoit quelque chose du corps social tout entier, une contrepartie qui le fait participer. Et l'on peut imaginer des contreparties qui soient compatibles avec la libre gestion de son temps de vie. Par exemple, un an de sa vie quand on veut, à un moment de son existence, en fonction de ses compétences, pour la collectivité... mais c'est quand même dénaturer un peu l'idée d'un revenu inconditionnel. Si on reprend l'image qu'avec H. GUITTON nous avons faite avec les neurones etc...

Le revenu d'existence c'est l'alimentation du potentiel que nous avons tous, avant que nous nous activions, avant que nous sachions ce que nous allons faire de notre temps : nous sommes porteurs d'une richesse, de temps qui peut s'échanger avec les autres et c'est ce potentiel qui est mesuré par le R.E.. Et comme nous sommes dans une société où la monnaie irradie la presque totalité des échanges, on ne peut pas ne pas nous donner une certaine quantité de monnaie pour que nous commençons à échanger du temps avec les autres. Le moindre échange dans la petite bande de banlieue - acheter un coca ou une paire de basket, prendre un bus etc... - exige de la monnaie aujourd'hui. Si donc vous refusez cette allocation, alors véritablement vous excluez. Personnellement je pense que l'idée de la contrepartie c'est véritablement quelque chose que nous héritons du passé, du système actuel.

Sur l'identité sociale : il est clair aujourd'hui que l'emploi est le mode obligé de reconnaissance sociale. Il faut distinguer l'emploi et le travail. L'emploi c'est le mode d'insertion avec un contrat à durée indéterminée. Le travail c'est autre chose : une activité que l'on choisit, qui donne du plaisir, que nous appelons activité. Ce travail bien compris est naturellement un facteur d'identification personnelle et sociale. Qu'est ce qui se passe aujourd'hui avec l'emploi? On a dit tout à l'heure qu'il y a une sorte de diffraction sociale de l'emploi: l'emploi c'est comme le miroir dans lequel chacun d'entre nous, nous nous regardons. On n'avait qu'un seul miroir et nous nous reconnaissions lorsque nous nous voyions dans le miroir de l'emploi. Et ce miroir est en train de se briser en petits morceaux et c'est la diffraction, toutes sortes d'emplois. Et nous sommes perdus parce que nous nous voyons, nous éclaté à travers ce miroir et nous nous disons qu'il n'y a plus d'identité. Mais l'identité que nous avions c'était une aliénation. De même que l'esclave dans une société d'esclaves ne concevait son insertion que par l'esclavage. Nous sommes face à une possible libération des individus, une désaliénation des individus. Il est vrai que seuls les favorisés d'aujourd'hui, du revenu, du temps, du savoir, sont capables de percevoir cela et que les défavorisés n'ont généralement comme seul espoir que de se réinsérer dans le système. Le R.E. a pour but de, pédagogiquement, faire évoluer la société, pour que les gens puissent commencer à s'approprier leur propre temps de vie.

Comment instaurer le R.E.? Comme aujourd'hui ceux qui sont les plus à même de montrer l'exemple d'une certaine responsabilité, de comprendre l'idée sont les mieux pourvus qui s'agitent bêtement souvent hors de propos, et bien qu'ils montrent l'exemple, qu'ils prennent le temps de vivre et qu'on commence par eux pour instituer le R.E., pour en faire l'expérience et bien montrer aux autres que ce n'est pas dégradant et que l'on peut vivre autrement qu'en collant au système hypercompétitif.

Quand au financement, les économistes ne se posent plus la question, c'est évidemment réalisable, selon différentes modalités avec différentes techniques et des phases de transition plus ou moins longues. Plutôt que d'essayer de le démontrer, ce qui prendrait un certain temps, je vais essayer de trouver une image pour bien le faire sentir : nous sommes au bridge, actuellement on distribue les cartes au hasard entre les 4 joueurs et on joue. On pourrait se dire, on va changer les modes de distribution des cartes sans changer les règles du jeu : on va donner un as à tout le monde, on sort les 4 as et on distribue. Qui y perd ? l'excellent joueur, parce que face à lui il y a maintenant des joueurs qui ont au moins une carte forte et il est obligé de les prendre en considération. Le rapport de force entre offreurs et demandeurs d'emploi sera moins défavorable pour ces derniers lorsqu'ils auront un as, un Revenu d'existence. Cela rendra la flexibilité plus grande dans l'emploi, chaque demandeur d'emploi potentiel qui devient demandeur d'activité ayant une possibilité plus grande de négocier, de choisir son travail et de transformer le travail contraint en activité choisie. Celui qui perd c'est aussi le mauvais joueur, qui ne savait pas jouer et qui prenait comme alibi la malchance. Il y a aujourd'hui un certain nombre de personnes qui n'arrêtent pas de se plaindre que la société est mauvaise et trop inégalitaire, et bien cela les placera devant leurs responsabilités. Sinon le jeu reste le même et il s'agit simplement de prévoir comment on transforme la donne. Le nombre de cartes ne change pas, la quantité de monnaie reste la même. Dire que cela nous amène à des sommes considérables non, c'est le mode de distribution qui varie - ce qui amène la dernière question :

L'extension possible de ce revenu sur le plan international. Si on a bien compris que c'est un problème de répartition et non un problème de masse, c'est applicable partout. Simplement le R.E. est plus faible au Burkina Faso qu'en France, parce que les ressources y sont plus faibles, tout comme le pouvoir d'achat lié aux salaires. Comme le salariat a été étendu au monde entier, la transformation sociale liée au R.E. est ouverte au monde entier. Et par où commencer : une solution immédiate à laquelle nous sommes plusieurs à penser c'est l'aide internationale : cela fait des années que l'aide s'applique aux PVD avec les piètres succès que l'on connaît, dus à tous les écrans, filtres etc... mais gardons la même quantité de monnaie et donnons la individuellement aux habitants ; et comme on arrose un arbre à sa racine, c'est à partir des villages, à partir d'échanges de temps à la base que se relèvera toute une société. Et c'est immédiatement réalisable. Il faut arrêter de penser qu'on est en face d'une utopie irréalisable. Non c'est immédiatement réalisable. Pour moi la véritable utopie et le mauvais rêve, c'est ceux qui pensent qu'on va pouvoir perpétuer pendant longtemps cette société salariale.

Mme de LAVALETTE : La redistribution actuelle rétroagit sur la possibilité de création de richesses dont il ne faut pas couper la source.

Yoland BRESSON : Le mode actuel de redistribution qui consiste à donner des revenus primaires liés à l'emploi et puis à prélever sur ces revenus primaires pour donner aux autres est justement actuellement un mode de redistribution qui limite la possibilité de croissance des richesses. Le changement du mode de redistribution aurait plutôt pour vocation d'augmenter la croissance des ressources. Il y a certainement des problèmes et je suis bien conscient qu'il puisse y avoir des effets inattendus mais du fait que l'on introduit un nouveau contrat social, qu'il y a un parallèle entre la quantité de ressources produites et le montant du R.E., ce dialogue permettra à la société d'organiser son mode de régulation.

Chantal EUZEBY : En appui de ce qui vient d'être dit par Y. BRESSON, je voudrais insister sur la nécessité de distribuer autrement. Personnellement je suis venu au RME par la voie de la protection sociale. Elle a été conçue par la voie du travail salarié, et elle est en crise parce qu'il y a crise de celui-ci. On a des prestations en fonction de ce que l'on a contribué. Aujourd'hui il y a des gens qui ne peuvent pas contribuer. On sent la nécessité aujourd'hui :

- d'individualiser : donner à la femme comme à l'homme, aux individus comme aux couples...

- le déconnecter de l'emploi, au moins à la base, un Revenu minimum et des droits sociaux minimum, auxquels s'ajoutent des revenus d'activités.

Par rapport aux effets pervers : au delà d'un RME déconnecté du travail salarié, conservons quelques mécanismes de relation et d'initiation au travail. Pour la valeur-temps, j'ai toujours du mal à faire la distinction entre la valeur-temps des gens qui sont qualifiés et ceux qui sont vraiment à la base.

Roger HUBAU : Il ne manque pas de travail de solidarité avec les pays du tiers-monde mais c'est l'argent qui manque. Le R.E. pourrait être une première incitation pour ces activités bénévoles.

D'autre part il y a déjà dans le tiers-monde des associations qui pratiquent une solidarité équivalente à un R.E..

La salle devant être libérée M. Pierre LAVAGNE remercie l'assistance et clot le débat.

NDLR: (1) Denis CLERC fait ici allusion à la réforme de la New Poor Law qui en introduisant le système des "enclosures" a supprimé le libre accès aux terres communales qui correspondait en fait à un véritable Revenu d'existence

(2) Cette situation n'est pas comparable. Le mode de vie traditionnelle des Esquimaux a été bouleversé par la construction de la Dew-Line, ligne de radars tournée vers l'URSS pour laquelle ils ont été sédentarisés. Aucun développement économique n'a suivi cette opération ponctuelle dans cette région peu propice. La distribution d'une allocation de survie a été une mesure humanitaire et un non-sens économique.

Nouvelles de l'association

L'assemblée générale annuelle de l' A.I.R.E. s'est tenue à la suite du débat retranscrit ci-dessus et a procédé à l'élection de son nouveau conseil d'administration. Ont été élus avec un mandat d'un an renouvelable :

M Yoland BRESSON, président
 M André ROMIEU, vice-président
 M Pierre LAVAGNE, trésorier
 M Philippe RICHÉ, secrétaire
 Mme Marguerite de LAVALETTE
 M Jacques BASSOT
 M Gérard BERIOT
 M Jacques BOSSUT
 M René Van BRANTEGHEM
 M Alain CAILLÉ
 M Serge DUMARTIN
 M Jean-François LAPIED
 M André LECLERC du SABLON
 M André NESPOULOUS-NEUVILLE

La cotisation pour l'année 1994 a été maintenue à 400 FF pour les membres actifs et 200 FF pour les membres correspondants et abonnés à la lettre de liaison. **L'appel à cotisation est dès à présent lancé.**

En dehors des réunions du conseil et de commissions qui pourraient se créer, il a été décidé d'organiser sur Paris des séances plénières et/ou publiques sur un rythme trimestriel. L'organisation de réunions en Province est toujours possible à l'initiative des membres.

Avant de se séparer l'assemblée remercie l'association Futuribles pour les services rendus et nomme M Hugues de JOUVENEL membre d'honneur.

Prochaine réunion plénière le :
Vendredi 4 Février 1994 après-midi (le lieu vous sera précisé).

Thème: Le Revenu d'Existence, REPONSES AUX OBJECTIONS
 (montant, financement, obstacle, mise en oeuvre)
